

remercie pour la contribution qu'elles lui ont apporté au cours de si nombreuses années.

Voilà ce qu'il en est des prétendus dépôts sacrés et de la crédibilité du gouvernement. Voilà la confiance que les habitants de la Nouvelle-Écosse auront dans les promesses du gouvernement la prochaine fois.

Les allocations familiales tomberont elles aussi sous le coup de la récupération, encore une fois dans les familles dont les revenus annuels dépassent 50 000 \$. Je me demande combien de couples dont le revenu combiné dépasse 50 000 \$, qui ont trois enfants, une hypothèque et tous les autres frais connexes auxquels doivent faire face les familles modernes, se considèrent riches, en particulier lorsqu'on ajoute la surtaxe et la taxe de vente à cette disposition de récupération.

Ce même couple n'a reçu pratiquement pas d'aide du gouvernement en ce qui concerne la garde de leurs enfants. Il peut, ainsi que les familles plus riches, bénéficier d'allègements fiscaux avec les crédits d'impôt, mais ceux-ci ne créent pas de places de garderie ni d'ailleurs le gouvernement, en dépit de toutes ses belles promesses. Les crédits d'impôt ne donnent pas de garderies de qualité là où il n'en existe pas. Ils ne protègent pas les parents et les enfants qui ont désespérément besoin de garderies et qui sont obligés d'avoir recours à des solutions de fortune.

Je me suis entretenue dernièrement avec une mère de famille qui aurait eu, heureusement pour elle, les moyens de s'offrir une garderie pendant qu'elle travaillait s'il y en avait eu. Mais il n'y en avait malheureusement ni près de chez elle ni à son travail. Elle a donc fait garder ses enfants dans le voisinage.

Bien des femmes offrent un service de garde à la maison et elles sont dignes de confiance. Mais ces services de garde à la maison ne sont ni réglementés ni supervisés et rien ne nous assure, par conséquent, que le type et la qualité des soins donnés au petit bonheur sont conformes aux normes que nous voulons pour les enfants canadiens. Les services de garde à la maison ne sont ni réglementés ni supervisés et ils comportent forcément beaucoup de risques.

Mon amie en a fait l'expérience. Un matin très occupé, et la plupart des mères qui travaillent savent combien les matins sont occupés, elle préparait son bébé de 18 mois et son fils de quatre ans pour les conduire chez leur gardienne tout en se préparant elle-même pour se rendre à son travail. C'est alors que son fils de quatre a refusé de se vêtir. Il s'est assis sur le sol au beau milieu de la pièce et il s'est mis à pleurer. Elle a tout d'abord tenté de le calmer car elle croyait que ce n'était qu'une simple crise, mais elle s'est rendu compte que le problème était plus grave. Elle a découvert que la gardienne tenait son fils, un enfant normal et actif de quatre ans, enfermé dans un

Le budget-Mme Clancy

placard sombre pendant deux heures tous les après-midi. Sa petite soeur dormait pendant ce temps car la gardienne ne voulait pas s'embarrasser d'un petit garçon plein de vie et turbulent. Il passait deux heures enfermé dans un placard sombre pendant que sa soeur dormait. Une exception diront certains? Je l'espère, mais j'ai bien peur que non.

Il existe des mères et certains pères qui travaillent durement pour un salaire tout juste suffisant pour vivre. L'une de mes électriciennes travaillait de 8 h 30 à 16 h 30. La garderie la plus proche ouvre ses portes à 8 heures. Il lui était impossible de déposer son enfant à 8 heures et d'arriver à temps au travail à 8 h 30. Il n'y avait aucune gardienne disponible. Elle a donc été obligée de quitter son emploi pour vivre de l'assistance publique. C'est un dur coup pour l'estime de soi, mais ce genre de chose n'entre pas dans les statistiques. Que lui a dit le ministre des Finances (M. Wilson)? Il lui a dit: «Je regrette, nous pourrions peut-être y venir avant la fin du mandat.»

Que dire de la mère de famille qui choisit de rester au foyer? Il semblerait, d'après d'autres décisions, que ce gouvernement estime que ce soit un choix souhaitable pour les mères canadiennes. Que lui arrive-t-il? Si son mari gagne plus de 50 000\$ il devra payer l'impôt de récupération alors que, depuis leur création, les allocations familiales sont censées appartenir à la mère. C'est une reconnaissance tacite du revenu familial, alors que, dans ce pays, un couple ne peut pas faire une déclaration conjointe. Je suppose que dans ce cas on peut dire: «Ce qui est à toi est à moi, et ce qui est à moi est au gouvernement.»

Pendant dix ans, en tant qu'avocate de la famille, j'ai vu des femmes prisonnières de mariages violents et je les ai vues économiser leurs allocations familiales pendant des années pour avoir suffisamment de comptant pour échapper à des situations vraiment horribles. Ce n'étaient pas des femmes qui habitaient des bidonvilles. Non, elles pouvaient tout aussi bien appartenir à un quartier comme celui du premier ministre (M. Mulroney) ou du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), mais elles devaient économiser cet argent parce que c'était le seul auquel elles avaient accès et le seul moyen qu'elles avaient d'échapper à une situation familiale intenable. Maintenant que le mari sera imposé pour cela, quelles pressions supplémentaires n'en résultera-t-il pas pour ces femmes qui vivent aux limites de la crainte et de la violence?

Je suis fière de venir de la région atlantique. Je suis fière d'être de Nouvelle-Écosse et je me joins à tous les gens de notre région qui protestent contre le mauvais traitement que l'on nous fait subir. La terrible ponction fiscale se poursuit aux dépens des personnes à revenus moyens. A Halifax, aujourd'hui, les petites écoles de musique craignent de disparaître et les parents se deman-